



Maison des associations
Rue Didier Pironi - 72190 SARGE-LES- LE MANS
Mail : asso.hps@gmail.com

MAIRIE

34 rue Principale
72190 SARGE-LES-LE MANS
Et par mail :
marcel.mortreau@sargeleslemans.fr
xavier.laviron@sargeleslemans.fr

Sargé-lès-Le Mans, le 24 novembre 2025

A l'attention de Monsieur le Commissaire enquêteur Monsieur Maurice BERNARD

Objet : **Enquête publique : chemins ruraux**

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Nous vous invitons à trouver ci-dessous les observations que nous souhaitons porter à votre connaissance concernant l'enquête publique sur les chemins ruraux.

- **Chemin des Bodinières** : il semble manquer la totalité du chemin dit « Bodinières » sur le plan (ce chemin rejoint le chemin de Saint-Roch).
- **Chemin du Bouquet, chemin rural n° 45** : actuellement ne sont pas entretenus ni utilisés. Néanmoins, ils permettent de rejoindre la route de Beauchêne. Le chemin du Pin n'a pas d'identification sur place, cependant il est régulièrement emprunté par les randonneurs.
- **Chemin de la Boissière, chemin de la Gémerie** : (en partie boulevard nature).
- **Chemin de Champfleuri** : chemin très emprunté et permet de rejoindre deux accès routiers.
- **Chemin de Château** : boulevard nature.
- **Chemin rural n° 10** : ce chemin ne débouche pas et traverse une parcelle agricole. Il serait envisageable de garder la partie le long des habitations (à vérifier).

- › **Chemin rural n° 22 et chemin rural n° 23** : ne sont pas identifiés sur place mais sont très fréquentés. Ces chemins sont en liaison avec les chemins pédestres allant à Coulaines.
- › **Chemin de Fontay et chemin rural n° 24** : La liaison chemin « Fontay » - CR24 n'est pas effective sur le terrain (parcelle exploitée) à vérifier. Il semblerait qu'il manque un chemin qui permet l'accès au Ball Trap qui se prolonge sur les chemins pédestres de la Trugalle.
- › **Chemin des Fontenelles** : une partie sur le boulevard nature. A noter, il existe deux chemins portant ce nom (le chemin en prolongement de la rue des Bruyères et un autre du côté habitations).
- › **Chemin de la Fouasserie et Chemin de Veaugascoin** : sur le chemin de la Fouasserie dessine une fourche dont une partie peut être supprimée car non utilisée (la partie ne passant pas par l'habitation). Le chemin de Veaugascoin a bien été supprimé.
- › **Chemin des Fourches, chemin du Parc, chemin rural n° 28.** Le chemin rural n° 28 serait à identifier sur place.
- › **Chemin des Giraudières, Chemin du Guignier, chemin du Patifroid, chemin rural n° 32** : Le chemin des Giraudières pourrait être aménagé. Il est actuellement utilisé par les habitants et les randonneurs. Le CR n° 32 est un chemin d'habitation. Il est à noter que le chemin de la Giraudière est le prolongement d'un autre chemin pédestre de Savigné. Nous pensons qu'il existe un chemin CR 33 qui relie le chemin du Guignier à la route du feu (Savigné) et qui ne figure pas dans le recensement. Il serait aussi possible qu'existe un chemin CR 34 qui fait la liaison entre le chemin du Guignier et la Giraudière.
- › **Chemin de la Mare aux Boeufs** : deux chemins qui débouchent également sur la route de Bonnétable. Il serait à noter qu'il n'y a pas d'indication de chemin privé au bout (dans les terres uniquement route de Bonnétable). Par contre, le premier chemin est régulièrement emprunté par les randonneurs, néanmoins celui-ci n'est pas sécurisé à la sortie route de Bonnétable (pas de passage piétons). Il n'y a pas de trottoir de ce côté de la route et il est utilisé pour aller sur le chemin allant à la ZAC de la Pointe. A noter qu'il est difficile de circuler à pied et dangereux de marcher depuis le chemin route de Bonnétable pour rejoindre les voies douces de la ZAC (notamment du côté de la déchetterie).
- › **Chemin de la Mare** : ce chemin qui appartient à la commune fait l'objet d'une appropriation pour l'unique propriétaire au bout de celui-ci. Il devrait faire l'objet d'une différenciation pour indiquer aux randonneurs qu'il s'agit d'habititations privées.
- › **Chemin du Monnet, Chemin rural n° 20, chemin rural n° 99** : Il est à noter qu'il serait appréciable que le chemin CR 99 soit accessible pour permettre l'accès au Centre Equestre (piétons, cyclistes et chevaux) permettant ainsi de relier les chemins pédestres de Coulaines.

- **Chemin Montfort et chemin des Robinières** : ces chemins sont empruntés par les randonneurs, il faudrait sécuriser la partie chemin des Taillanderies à la route de la Provoterie (sortie sur la route directement).
- **Chemin du Palais et chemin rural n° 49 : (route de beauchêne)**. Les CR 43 et le 49 sur Sargé sont très utilisés par les randonneurs.
- **Chemin du Thuau et chemin du Petit Ponceau** : il semblerait qu'il manque l'identification du chemin qui longe la rocade et les récupérateurs d'eau de Coulaines permettant de rejoindre les Fontenelles. Le chemin du Thuau est souvent inondé, l'eau circule en permanence (un aménagement sera à prévoir) probablement lieu d'anciens aqueducs (Monnet - Fontenelles). Il manque un passage piéton ou signalisation en bas de la route du Ponceau (très dangereux). Les randonneurs empruntent ces chemins régulièrement.
- **Chemin de la Pivardière** : ne débouche pas. Il s'arrête dans un terrain agricole.
- **Chemin de Saint Roch** (boulevard nature) : attention débouche sur la rue des Acacias qui est de plus en plus passante. Il manque de signalétique.
- **Chemin des Taillanderies** : une sécurisation du bout du chemin sera à prévoir.
- **Chemin de Vaux** : boulevard nature rue des capucines chemin privé il serait à envisager de les dénommer autrement.
- **Chemin de la Montjoie, chemin du Verger, Chemin du Bas Ardrier, Chemin de la Pécherie, chemin rural n° 36** : n° 36 boulevard nature (pour information il est noté sur sur l'enquête chemin de la Pivardière au lieu de la Pécherie), ces chemins sont très utilisés par les randonneurs. Il manque l'identification sur place du chemin du Verger route de Saint Michel.
- A noter : Chemin de la Lamerie n'existe plus sur le terrain à vérifier sur les plans (secteur Yvrè).

Par ailleurs, nous souhaitons également indiquer que cette enquête apporte des points positifs comme :

- la création d'un support administratif à jour à date récente,
- la possibilité de proposer des circuits de randonnées divers,
- de rappeler que la majorité des chemins ont des liaisons aux 2 extrémités et qu'ils sont largement emprunter par les randonnées en club ou non.

De plus, nous aimerais également souligner les aspects suivants :

- Il n'y a pas de prise en compte des chemins ruraux des communes environnantes et notamment des liaisons existantes,
- Il n'y a pas de prise en compte des sentiers dans les cités très nombreux dans la commune et créant un maillage piétonnier de cités en cités. Il pourra être envisager de proposer des circuits de balade urbain aux Sargéens.
- Il n'y a pas de prise en compte des aménagements effectués comme les aménagements dans la ZAC de la Pointe - Fontenelles, route de Bonnétable - route du quatorze...

Enfin, nous aimerais vous exposer les propositions suivantes :

- Prévoir un raccordement de la voie douce (ZAC de la Pointe) aux chemins ruraux d'Yvré l'Evêque. De prévoir également une liaison « Mortier profond » « garage Renault », voir « les marêchaux », voir la Blanchardière.
- Prévoir un aménagement route de la Prévoterie ou Provoterie, route de Bonnétable et route du Ponceau pour sécurisation des piétons,
- Maintenir un plan communal avec tous les lieux dits. (y compris les anciens),
- Proposer un plan aux Sargéens des circuits potentiels avec les liaisons des communes limitrophes.

Nous vous souhaitons bonne réception du présent courrier et restons à votre entière disposition pour échanger sur ce sujet.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Commissaire enquêteur, de recevoir nos sincères salutations.

Michel BLIN

Président de l'association Histoire et Patrimoine de Sargé